

NATIONS
UNIES

MICT-12-20
21-11-2017
(5 - 1/1154bis)

5/1154bis
ZS



Mécanisme pour les Tribunaux pénaux Date :
internationaux

Affaire n° : MICT-12-20

1^{er} novembre 2017

Original : FRANÇAIS
Anglais

Devant : M. le Juge Theodor Meron, Président

Assisté de : M. Olufemi Elias, Greffier

LE PROCUREUR

c.

BERNARD MUNYAGISHARI

DOCUMENT PUBLIC

RAPPORT DE SUIVI (SEPTEMBRE 2017)

Observateur
M^{me} Stella Ndirangu

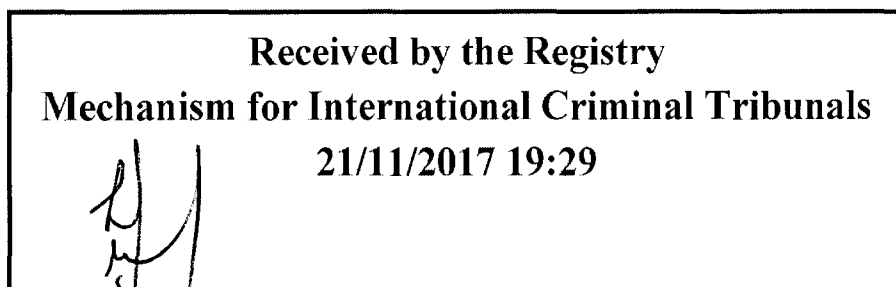


TABLE DES MATIÈRES

I.	INTRODUCTION	3
I.	RAPPORT DÉTAILLÉ	3
A.	<i>Mission d'observation effectuée du 27 septembre 2017 au 30 septembre 2017</i>	3
	<i>Rencontre du 29 septembre 2017 avec le conseil de la Défense Tharcisse Nshimiyimana, le directeur de la prison de Mpanga</i>	3
	<i>Rencontre du 29 septembre 2017 avec Bernard Munyagishari, à la prison de Mpanga à Nyanza</i>	4
II.	CONCLUSION	5

I. INTRODUCTION

1. Conformément au Mandat des observateurs, et plus particulièrement au point « C » de l'annexe II du Mémoire d'accord entre le Mécanisme pour les Tribunaux pénaux internationaux (le « MTPI » ou le « Mécanisme ») et la section kenyane de la Commission internationale de juristes (la « CIJ Kenya »), j'ai l'honneur de soumettre le présent rapport au Président du MTPI par l'intermédiaire du Greffier.
2. Le présent rapport couvre les rencontres et les échanges qu'a eus l'observateur nommé par le Mécanisme, Stella Ndirangu (l'« observateur »), avec Bernard Munyagishari (l'« Accusé »), et le directeur adjoint de la prison de Mpanga, M. Tharcisse, pendant le mois de septembre 2017 (la « période considérée »).
3. Au cours de la période considérée, l'observateur a effectué une mission d'observation au Rwanda, du 27 au 30 septembre 2017 afin de suivre la procédure engagée contre Bernard Munyagishari.
4. Pendant la période considérée, aucune audience n'a eu lieu dans l'affaire concernant B. Munyagishari.
5. Ci-dessous figure le rapport détaillé de toutes les activités menées au cours de la période considérée.

I. RAPPORT DÉTAILLÉ

A. Mission d'observation effectuée du 27 au 30 septembre 2017

Rencontre du 29 septembre 2017 avec Tharcisse Nshimiyimana, le directeur de la prison de Mpanga

6. Avant de rencontrer Bernard Munyagishari, l'observateur a rencontré le directeur adjoint de la prison, M. Tharcisse Nshimiyimana, à son bureau à la prison de Mpanga.
7. M. Tharcisse a fait savoir à l'observateur que la direction de la prison avait à cœur de répondre à toutes les préoccupations des accusés transférés. Il a ajouté que la prison travaillait à l'obtention d'un bon matelas pour Bernard Munyagishari.

8. Il a expliqué que la seule autre préoccupation dont il avait connaissance concernait la question des portions de nourriture données aux accusés transférés, placés sous l'autorité du MTPI, et a expliqué que ces derniers ne pouvaient recevoir la même nourriture que les détenus [sous l'autorité du Tribunal] pour la Sierra Leone parce que leurs menus n'étaient pas les mêmes en raison des préférences alimentaires liées aux différences culturelles, et pour des questions de budget. Il a cependant souligné que la prison cherchait à augmenter certaines portions alimentaires, comme dans le cas du pain, pour les accusés transférés et que, à partir du mois d'octobre 2017, ces accusés recevraient des portions plus importantes.
9. M. Tharcisse a dit ne pas avoir connaissance d'autre problème que celui de la nourriture, et que si d'autres difficultés survenaient, des solutions seraient trouvées pour y remédier.

Rencontre du 29 septembre 2017 avec Bernard Munyagishari, à la prison de Mpanga à Nyanza

10. L'observateur a rencontré Bernard Munyagishari, à la prison de Mpanga. L'entretien s'est déroulé avec l'aide d'un interprète.
11. Bernard Munyagishari a informé l'observateur qu'il avait également écrit une lettre au conseil Bruce Bikotwa lui enjoignant de cesser de saboter son affaire. Il avait remis cette lettre au bureau juridique de la prison centrale de Kigali pour qu'elle soit envoyée, avant d'être transféré à la prison de Mpanga. Il a fait savoir que la prison ne lui avait pas renvoyé la copie qui lui permettrait de confirmer que la lettre avait bien été remise.
12. Bernard Munyagishari a expliqué que, le 18 septembre 2017, alors qu'on l'avait conduit à Kigali pour un rendez-vous à l'hôpital King Faisal, il s'était arrêté à la prison de Kigali et avait constaté, lors de sa visite au bureau juridique, que ses lettres s'y trouvaient toujours.
13. Lorsque le juriste de la prison de Mpanga s'était ensuite rendu à la prison centrale de Kigali pour voir si ses lettres avaient été envoyées, on lui avait dit que la prison était en train de s'y employer.
14. Bernard Munyagishari s'est plaint du délai d'envoi des lettres qu'il avait écrites en août 2017 alors qu'il était détenu à la prison centrale de Kigali.

15. Bernard Munyagishari a demandé à l'observateur de se rendre à la prison centrale de Kigali pour s'assurer que ses lettres avaient bien été envoyées. Puis il a demandé à l'observateur de demander au MTPI de lui fournir les déclarations transmises par les services d'exécution des mesures pénales du Rwanda pendant son transfèrement, car les documents dont il disposait étaient incomplets.
16. S'agissant des conditions de sa détention, Bernard Munyagishari a expliqué qu'il avait reçu l'assurance que les préoccupations qu'il avait évoquées étaient prises en compte, et qu'il était donc disposé à voir si des solutions étaient apportées à ces problèmes.

II. CONCLUSION

17. L'observateur reste disponible pour fournir tout complément d'information, à la demande du Président.

Le 1^{er} novembre 2017

L'observateur nommé
dans le cadre de l'affaire *Munyagishari*
/signé/

Stella Ndirangu
Nairobi (Kenya)



**TRANSMISSION SHEET FOR FILING OF TRANSLATIONS
WITH THE ARUSHA BRANCH OF
THE MECHANISM FOR INTERNATIONAL CRIMINAL TRIBUNALS**

To	MICT Registry		
From	<input checked="" type="checkbox"/> ICTY CLSS	<input type="checkbox"/> ICTR LSS	
Original Submitting Party	<input type="checkbox"/> Chambers	<input type="checkbox"/> Defence	<input type="checkbox"/> Prosecution <input checked="" type="checkbox"/> Other Monitor
Case Name	MUNYAGISHARI	Case Number	MICT-12-20 No. of Pages 5
Original Document No.	MICT-12-20-0106	Translation Reference No.	REG51600
Date of Original	01/11/2017	Original Language	<input checked="" type="checkbox"/> English <input type="checkbox"/> French <input type="checkbox"/> Kinyarwanda
Date Transmitted	21/11/2017	Language of Translation	<input type="checkbox"/> English <input checked="" type="checkbox"/> French <input type="checkbox"/> Kinyarwanda
Title of original document	Monitoring Report for September 2017		
Title of translation	Rapport de suivi (septembre 2017)		
Classification Level	<input checked="" type="checkbox"/> Unclassified <input type="checkbox"/> Confidential <input type="checkbox"/> Strictly Confidential	<input type="checkbox"/> Ex Parte Defence excluded <input type="checkbox"/> Ex Parte Prosecution excluded <input type="checkbox"/> Ex Parte R86(H) Applicant excluded <input type="checkbox"/> Ex Parte Amicus Curiae excluded <input type="checkbox"/> Ex Parte other exclusion (specify) :	
Document type/ Type de document:	<input type="checkbox"/> Indictment <input type="checkbox"/> Warrant <input type="checkbox"/> Motion <input type="checkbox"/> Decision	<input type="checkbox"/> Order <input type="checkbox"/> Affidavit <input type="checkbox"/> Correspondence <input type="checkbox"/> Judgement	<input type="checkbox"/> Appeal Book <input checked="" type="checkbox"/> Submission from non-parties <input type="checkbox"/> Submission from parties <input type="checkbox"/> Book of Authorities

Send completed transmission sheet to: JudicialFilingsArusha@un.org